

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

REDISTRIBUTION DES CARTES AU PARLEMENT EUROPÉEN

Les élections européennes des 22-25 mai derniers ont permis d'élire les 751 députés qui siègeront pour les 5 prochaines années au Parlement européen. Les progressions de l'abstention et des eurosceptiques sont les deux points marquants, qui devraient avoir une influence sur l'élaboration des prochaines politiques européennes. En effet, ces élections ont défini un enjeu politique pour les institutions européennes, à savoir que celles-ci soient audibles par les citoyens pour mieux expliquer les politiques décidées.

LE PARLEMENT EUROPÉEN, UN POUVOIR QUI MONTE EN PUISSANCE

Seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct, le Parlement européen est le cœur de l'ambition démocratique européenne et l'enceinte d'expression des représentants des 500 millions de citoyens de l'Union européenne. Cette légitimité démocratique a permis au Parlement européen d'acquiescer des pouvoirs toujours plus étendus : un rôle législatif fort avec des eurodéputés co-législateurs, un pouvoir

budgétaire important avec la possibilité de valider ou rejeter le budget annuel définitif et enfin un pouvoir de contrôle de l'exécutif. Grande nouveauté dans ce domaine, le Conseil européen doit désormais prendre en compte le résultat des élections européennes pour désigner le candidat au poste de Président de la Commission européenne. Cette évolution prévue par le traité de Lisbonne va permettre au Parlement européen d'asseoir un peu plus son influence sur les autres organes de l'Union européenne. Dans la précédente mandature, 7 groupes politiques et une vingtaine de commissions permanentes (Affaires étrangères,

Agriculture et Développement rural...) animaient le travail parlementaire au Parlement européen. Son fonctionnement est marqué par une recherche perpétuelle du compromis entre les groupes, qui ouvre la voie à des majorités d'idée.

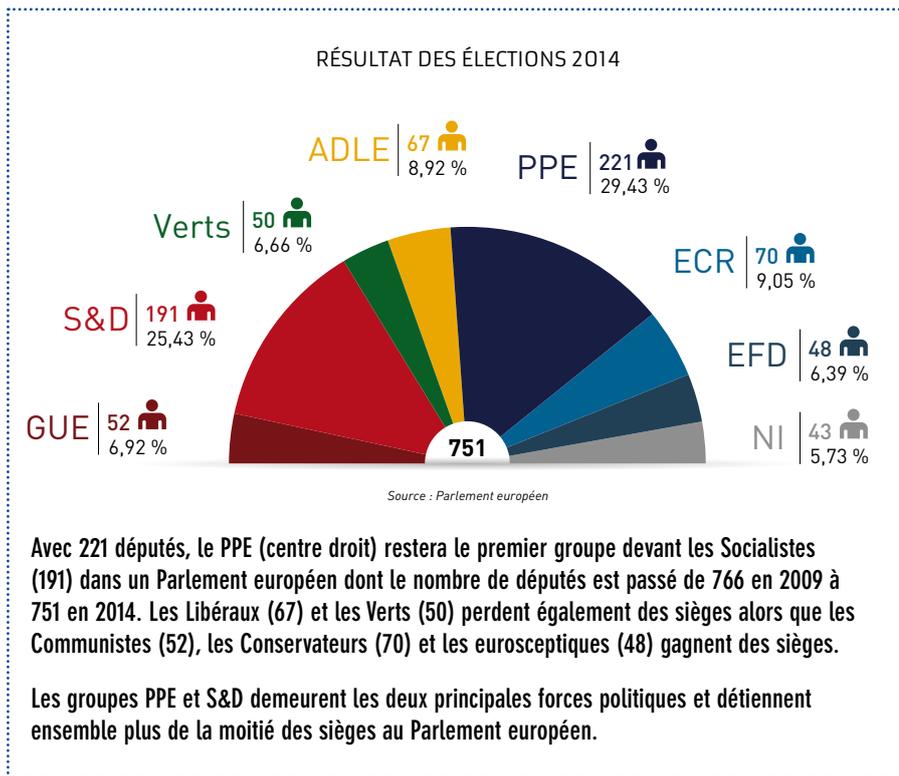
UNE REPRÉSENTATION FRANÇAISE PROFONDÉMENT TRANSFORMÉE

Avec 74 sièges, la France est la deuxième délégation nationale la plus importante en nombre. Malgré cette représentation, la France risque de perdre en influence puisque seuls 33 d'entre-deux siègeront dans les deux groupes politiques (PPE¹ et S&D²), essentiels aux compromis. Cette reconfiguration de la représentation française au Parlement européen se traduit également par un renouvellement de la classe politique avec l'arrivée de 36 nouveaux députés français et le départ de figures historiques du Parlement comme l'ancien Président du Parti Populaire européen Joseph Daul ou le co-président des Verts Daniel Cohn-Bendit. ●●●



DES RAPPORTS DE FORCE MAINTENUS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Les résultats du Front National en France, du Parti du peuple au Danemark, du parti indépendantiste UKIP³ au Royaume-Uni et la forte abstention des électeurs européens (56,91%) interpellent le projet européen et les classes politiques, mais ne remettent pas en cause les équilibres au Parlement européen. Dans la nouvelle mandature, les équilibres seront ainsi représentés par groupes politiques :



4

Avec 221 députés, le PPE (centre droit) restera le premier groupe devant les Socialistes (191) dans un Parlement européen dont le nombre de députés est passé de 766 en 2009 à 751 en 2014. Les Libéraux (67) et les Verts (50) perdent également des sièges alors que les Communistes (52), les Conservateurs (70) et les eurosceptiques (48) gagnent des sièges.

Les groupes PPE et S&D demeurent les deux principales forces politiques et détiennent ensemble plus de la moitié des sièges au Parlement européen.

QUELLE COMPOSITION DE LA NOUVELLE COMAGRI ?

Si les discussions ont déjà commencé pour répartir les 751 députés parmi les différentes commissions parlementaires, leurs compositions définitives ne seront connues qu'entre le 7 et le 10 juillet. Chaque député européen devra siéger dans, au moins, une commission.

La première Comagri de la nouvelle mandature doit se réunir le 7 juillet prochain. Parmi les eurodéputés réélus, plusieurs ont siégé au sein de cette commission lors de la précédente mandature, à l'image de Michel Dantin qui fut rapporteur pour la nouvelle PAC 2014-2020, de José Bové, vice-Président sortant de la

Comagri, d'Eric Andrieu ou des députés suppléants Patrick Le Hyaric et Sylvie Goulard. Parmi les autres membres de la Comagri, on retiendra également les réélections de Paolo De Castro, président sortant de cette même commission, d'Albert Dess et de Marc Tarabella.

Parmi les nouveaux députés français investis, plusieurs ont le profil pour siéger au sein de la prochaine Comagri comme Anne Sander, ancienne attachée parlementaire de Joseph Daul et Angélique Delahaye, agricultrice et ancienne Présidente de Légumes de France. ●

Justin LALLOUET
Sylvain LHERMITTE
Chambres d'agriculture France

¹ Parti populaire européen
² Socialistes et démocrates
³ Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (en anglais United Kingdom Independence Party)

Une situation paradoxale pour le FN

Arrivé en tête des élections européennes en France, le Front National ne sera représenté dans aucun groupe politique. À l'issue de la phase de négociations entre les partis politiques, conclue le 23 juin, le FN n'a pas réussi à rassembler 25 élus de 7 nationalités nécessaires pour constituer un groupe.

Avec le statut de non-inscrits, que feront les députés du FN dans un Parlement fonctionnant sur le compromis et la construction d'une majorité pour produire des textes réglementaires ?

L'influence des eurosceptiques jouera plus ou moins sur les politiques européennes et sur l'avenir de l'Union européenne. Celle-ci est devant un choix vers un projet plus fédéraliste, avec une intégration plus importante des politiques économiques, ou un projet limité à un grand marché de libre échange.

Calendrier passé et prochain

Du 1^{er} au 3 juillet :
session constitutive et élection du Président du Parlement européen

Du 7 au 10 juillet :
réunions constitutives des commissions au Parlement européen

Du 14 au 17 juillet :
vote du Parlement européen pour la désignation du Président de la Commission européenne

Le 1^{er} novembre :
date butoir pour l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne